

| | |
|-------------------------|--|
| 1. Record Nr. | UNINA9910822940403321 |
| Autore | Belleflamme Francois |
| Titolo | La justice administrative // Francois Belleflamme |
| Pubbl/distr/stampa | Bruxelles, Belgium : , : Larcier, , [2015] ©2015 |
| ISBN | 2-8044-8389-4 |
| Descrizione fisica | 1 online resource (680 p.) |
| Collana | Collection de la Conference du Jeune Barreau de Bruxelles |
| Disciplina | 342 |
| Soggetti | Law of civil procedure Administrative law |
| Lingua di pubblicazione | Spagnolo |
| Formato | Materiale a stampa |
| Livello bibliografico | Monografia |
| Note generali | Description based upon print version of record. |
| Nota di contenuto | Couverture -- Titre -- Copyright -- Collection -- Preambule -- Preface -- Avant-propos -- Introduction. Avons-nous besoin d'un Conseil d'Etat ? -- I. L'ere du soupcon (de Richelieu a Appoline Meeus) -- II. L'ere du refus : de Paul Leclercq a Henry Carton de Wiart (1920 a 1946) -- III. L'ere de la consecration (1946 a 1990) -- IV. L'ere de l'emancipation (1990 a 2005) -- V. L'ere de la suspicion revenue (2005) -- VI. L'ere de la « rationalisation » -- VII. L'ere de l'equilibre ? -- 1. La qualite du requerant et son interet au recours et au moyen -- I. La qualite du requerant -- I.1. Les contours de la reforme -- I.2. Les nouvelles questions : sur l'entree en vigueur, le texte legal et le texte reglementaire -- I.3. Les questions qui subsistent -- II. L'interet au recours -- II.1. L'interet au recours : une exigence laissee intacte dans son principe par la reforme -- II.2. La presumption d'interet dans le chef de certaines personnes morales : des tentatives infructueuses -- II.3. Un nouveau debat suscite par l'indemnite reparatrice : l'interet a l'annulation et l'interet au constat d'illegalite -- III. L'interet au moyen -- III.1. L'objectif du legislateur : pragmatisme, legalite finale presumee et presumption d'administration vertueuse -- III.2. Les inspirations du legislateur : une ratio legis a trouver entre la place du Palais-Royal... et la rue de la science -- III.3. Les liens inconscients mais heureux avec le contentieux de l'indemnite reparatrice et la boucle administrative -- III.4. L'action du legislateur : le « nouvel » outil en quelques mots -- III.5. |

Les effets de l'intervention du législateur : Premier essai de catégorisation partielle des moyens -- Conclusion -- 2. Délais, procédure électronique et autres modalités d'introduction d'un recours devant le Conseil d'Etat -- Introduction.

I. Les délais d'introduction d'un recours devant le Conseil d'Etat -- I.1. Point de départ et computation -- I.2. Allongement du délai de recours -- I.3. Reouverture du délai de recours -- I.4. Interruption du délai de recours -- I.5. Suspension du délai de recours en cas de saisine du médiateur -- I.6. Échéance du délai et force majeure -- II. Modalités d'introduction d'un recours devant le Conseil d'Etat -- II.1. La procédure ordinaire d'introduction d'un recours -- II.2. La procédure électronique -- II.3. Les autres exigences formelles liées à l'introduction du recours -- Conclusions -- 3. Urgence, extrême urgence, mesures provisoires et balance des intérêts devant le Conseil d'Etat -- Introduction -- I. L'urgence et l'extrême urgence -- I.1. La substitution de la notion d'« urgence » à celle du « préjudice grave et difficilement réparable » -- I.2. L'urgence en droit judiciaire privé -- I.3. La jurisprudence du Conseil d'Etat relative à la notion d'urgence : premières tendances générales -- I.4. L'extrême urgence -- I.5. L'urgence peut surgir « à tout moment » -- II. Les mesures provisoires -- III. La balance des intérêts -- IV. Premières tendances contentieuses par contentieux -- IV.1. Enseignement -- IV.2. Fonction publique -- IV.3. Urbanisme, aménagement du territoire et environnement -- IV.4. Mesures de police -- IV.5. Contentieux pénitentiaire -- Conclusion -- 4. L'indemnité de procédure devant le Conseil d'Etat -- I. Bref aperçu historique -- II. La nouvelle indemnité de procédure devant le Conseil d'Etat : régime général -- II.1. Le fondement juridique -- II.2. L'entrée en vigueur -- II.3. Les parties pouvant réclamer une indemnité de procédure -- II.4. La partie ayant « obtenu gain de cause » versus la partie « ayant succombé » -- II.5. L'augmentation ou la diminution du montant de l'indemnité de procédure.

III. Les montants de l'indemnité de procédure -- III.1. Les montants de base, minimaux et maximaux -- III.2. Les majorations de l'indemnité de procédure -- III.3. Le cumul des majorations -- III.4. Indexation -- IV. La forme et le délai d'introduction d'une indemnité de procédure -- Conclusion -- 5. Le nouveau contentieux de l'indemnité réparatrice : le juge administratif à l'assaut du droit civil ? -- I. Remise en perspective -- I.1. Un choix constitutionnel ambivalent -- I.2. Une demi-mesure législative -- I.3. Premières conclusions -- II. Fondement juridique et procédure -- II.1. Fondement juridique -- II.2. Procédure accessoire au recours en annulation - identité des parties à la demande -- II.3. Nécessité du prononcé d'un arrêt d'annulation ? -- II.4. Introduction et forme de la requête -- II.5. Délais de procédure -- II.6. Instruction -- II.7. Voies de recours -- II.8. Entrée en vigueur -- III. Dans l'attente de réponses « pragmatiques »... des (nouveaux) concepts qui laissent rêveurs -- III.1. Illégalité versus faute - un nouveau cas de responsabilité objective ? -- III.2. Lien de causalité ? -- III.3. Nature et étendue du préjudice -- III.4. Étendue de la réparation - le concept d'indemnité réparatrice et ses implications -- III.5. Portée de la règle *electa una via* -- Conclusion -- 6. Les accessoires de l'arrêt d'annulation et la boucle administrative -- I. Introduction : Les objectifs et les enjeux de la réforme -- II. Le Conseil d'Etat au-delà de l'annulation : les précisions, l'injonction, la substitution et l'astreinte -- II.1. Évolution : de l'annulation à l'injonction -- II.2. La réforme -- II.3. Réflexions ouvertes -- III. Le Conseil d'Etat sans l'annulation de l'acte : la boucle administrative -- III.1. L'origine de la boucle administrative et les objectifs qui lui sont assignés.

III.2. Description du mécanisme retenu par le législateur belge --

Conclusions -- 7. Première analyse critique de la réforme -- 8. Le Conseil d'Etat est-il toujours un juge du contentieux objectif de l'exces de pouvoir ? Reflexions sur la place et le rôle du Conseil d'Etat dans le système belge de protection juridictionnelle contre l'administration -- Introduction -- I. Le Conseil d'Etat a sa création : un modèle maladroitement importé de France -- I.1. Du monisme à l'instauration d'un dualisme en décalage avec le système constitutionnel de protection juridique : un peu d'histoire, et de recul, pour camper le décor... -- I.2. A l'origine, un juge administratif de l'exces de pouvoir, chargé d'un contentieux purement objectif -- I.3. Un juge administratif qui peine à trouver sa place dans un système de répartition des attributions juridictionnelles...aux lignes de démarcation floues -- II. Le Conseil d'Etat au début du XXI^e siècle : a « la veille de la Réforme » -- II.1. Un juge administratif concurrence (de plus en plus) par le pouvoir judiciaire : -- II.2. Le Conseil d'Etat se voit pourtant doté de moyens plus efficaces et élaborés, ce qui a entraîné, en outre, une jurisprudence audacieuse -- II.3. Les administrés restent néanmoins contraints de procéder à un détour juridictionnel s'ils veulent obtenir la réparation du dommage causé par l'acte administratif annulé par le Conseil d'Etat -- III. Le Conseil d'Etat réforme en 2014 -- III.1. Un juge administratif plus efficace et...plus souple -- III.2. La suppression du détour procédural pour l'obtention d'une indemnité ? -- III.3. Quelques aménagements de procédure visant à assurer un meilleur accès du justiciable à la justice administrative et un meilleur fonctionnement du Conseil d'Etat -- Conclusion -- 9. Le contentieux de l'attribution des marchés publics à l'aune de la réforme du Conseil d'Etat -- Introduction. I. Contentieux de l'annulation et de la suspension -- I.1. Intérêt au moyen -- I.2. Reféré administratif -- I.3. Accessoires de l'arrêt -- I.4. Indemnité de procédure -- II. Indemnisation de la personne irrégulièrement évincée de l'attribution d'un marché public -- II.1. Régimes juridiques -- II.2. L'indemnité réparatrice est-elle applicable au contentieux des marchés publics ? -- II.3. Analyse comparative des régimes dans le cadre du contentieux des marchés publics -- Conclusion -- 10. La réforme du Conseil d'Etat face au contentieux de la fonction publique -- I. Élargissement de la définition des actes susceptibles d'annulation -- II. Le paiement des droits -- III. La boucle administrative -- IV. Indication de la manière de corriger une illégalité -- V. Le pouvoir d'injonction et l'astreinte -- VI. Le pouvoir de substitution -- VII. Maintien des effets des décisions à portée individuelle -- VIII. L'indemnité réparatrice -- VIII.1. Les titulaires de l'action -- VIII.2. Le principe *electa una via* -- VIII.3. Introduction de la demande -- VIII.4. Traitement de la demande -- VIII.5. Quelques mots sur les conditions de fond -- VIII.6. Détermination du montant de l'indemnité réparatrice -- IX. Les nouveautés en matière de référé administratif -- IX.1. La notion d'urgence -- IX.2. Introduction de la demande de suspension de l'exécution de la décision contestée -- IX.3. Balance des intérêts -- IX.4. L'extrême urgence -- 11. L'application de la réforme du Conseil d'Etat au contentieux de l'environnement et de l'urbanisme -- I. Les modifications relatives à l'introduction du recours -- I.1. Le mandat *ad litem* de l'avocat représentant une personne morale -- I.2. Les droits à acquitter en vertu de l'article 70 du règlement général de procédure -- I.3. L'intérêt au moyen -- II. Les modifications relatives au référé administratif. II.1. La question de la requête unique.
